



	Durée :	2h20 ou 2h00		Difficulté :	Moyenne
	Distance :	10.15km ou 8.41km		Retour point de départ :	Oui
	Dénivelé positif :	103m		Moyen de locomotion :	A pied
	Dénivelé négatif :	109m		Commune :	Marzan (56130)
	Point haut :	70m			
	Point bas :	7m			

Description

Points de passages

D/A

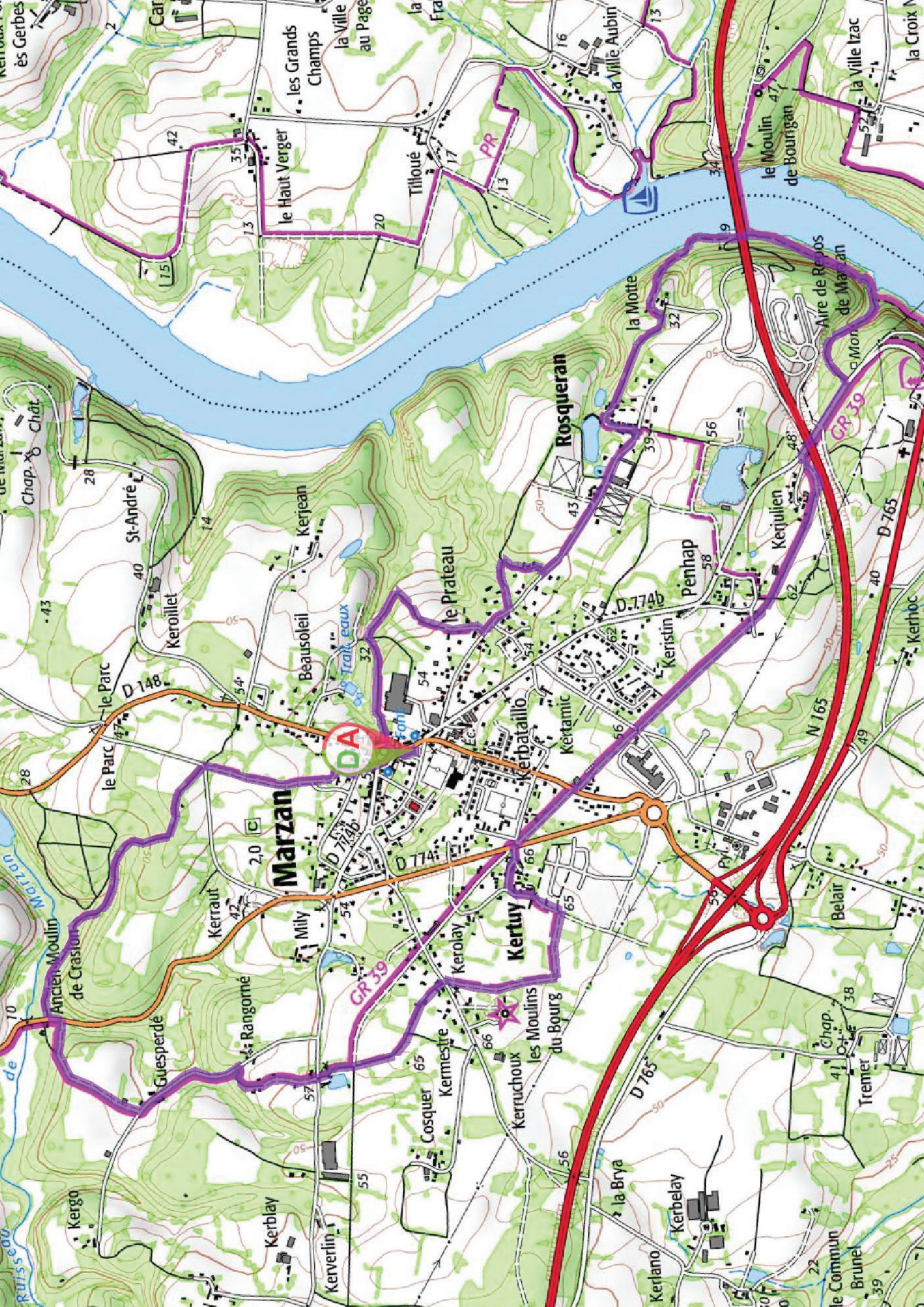
N 47.540637° / O 2.323557° - alt. 45m - km 0

D/A

N 47.540539° / O 2.323642° - alt. 45m - km 10.15

Informations pratiques

Pour les personnes qui sont intéressées, possibilité de couper le circuit, pour arriver à faire environ 8 km, voir page 3/4



LA CHARTE

du Randonneur



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

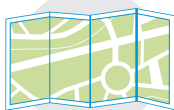
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



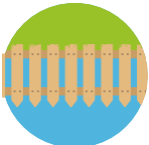
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

proches au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.



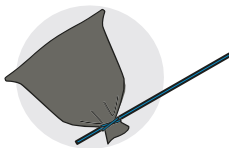
GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.